

Les fondamentaux de ANCRE

Préambule

En 2016, le Conseil d'Administration a souhaité faire évoluer les statuts de ANCRE, Dans le cadre de cette démarche, il est donc apparu nécessaire de définir « les fondamentaux de la structure » et de constituer un Groupe Economique Solidaire.

Chacun administrateur, bénévole ou salarié s'y référera pour conforter le sens de son action et de son appartenance au Groupe.

Historique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est née dans les années 1970 à l'initiative d'acteurs de terrain souhaitant favoriser le regain d'autonomie des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle.

En 1987, la loi officialise le statut d'association intermédiaire.

En 1988, pour se conformer aux nouvelles obligations liées à cette officialisation, l'Association Familiale Intercommunale de Saint-Paul-Trois-Châteaux et les élus locaux sont à l'initiative de la création de l'Association Novatrice Contre le Chômage pour la Réinsertion et l'Emploi (ANCRE) qui a vocation à intervenir sur le territoire du Tricastin (Cantons de Grignan, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Pierrelatte).

Entre 1988 et 2004, la structure connaît différents développements d'activités : création de TBI (Tricastin Baronnies Insertion) une entreprise de travail temporaire d'insertion créée avec ILE en Baronnies. ANCRE créée également une entreprise d'insertion, A Tout' Vapeur Tricastin, qui gère un atelier de repassage sur le site d'EDF Tricastin et un atelier confection de sous-traitance dans la lingerie féminine.

En 2004-2005, la structure connaît de grandes difficultés. De profonds changements sont opérés et permettent d'assurer un redressement progressif.

Fin 2010 - début 2011, à la fois pour répondre à une logique de parcours des demandeurs d'emploi mais également à un besoin du territoire dans l'aide à domicile, ANCRE à Domicile est créée.

En 2014 : La réforme du financement de l'insertion par l'activité économique introduit la standardisation pour l'ensemble des structures du financement à l'aide au poste d'insertion. Cette réforme généralise également le recours au Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (fin des contrats aidés). Associé à une forte diminution des financements publics, cela a pour incidence directe de rendre difficile les équilibres économiques pour les petites structures et notamment celles porteuses exclusivement d'ACI.

En janvier 2015, suite à la disparition de l'offre d'insertion dans les Baronnies, l'association Ancre a été sollicitée par les services de l'Etat, du Département et les élus locaux pour étendre son offre d'insertion.

Début 2017, dans le sud de la Drôme, ANCRE gère :

- Une association intermédiaire sur le Tricastin-Baronnies
- 7 chantiers d'insertion dans de nombreux secteurs d'activités : environnement-espaces verts, second-œuvre bâtiment, entretien de rivières, numérisation de documents, Ressourcerie...

- Une entreprise d'insertion avec une équipe « entretien-ménage » et une équipe « environnement-espaces verts ».
- Une entreprise de travail temporaire d'insertion (convention de mandat avec Archer)
- Une association d'aide à domicile.

En 2016, plus de 89 000 heures d'insertion (51 ETP¹) ont été réalisées par des demandeurs d'emploi. Parmi ceux qui nous ont quittés, 63% ont conclu leur passage chez ANCRE par une sortie dynamique dont 25% pour signer un CDI ou CDD de longue durée.

Dans le sud de la Drôme, sur le territoire du Tricastin-Baronnies, sur une année, ce sont 412 demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'un travail et d'un accompagnement réalisé par l'association ANCRE.

Nos finalités

Pour ANCRE, les hommes et les femmes doivent être au cœur de l'économie elle-même au service du territoire et des personnes.

Le Groupe Economique Solidaire ANCRE doit avoir toute sa place comme acteur économique et social au service du territoire.

Structure de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), en lien avec les acteurs économiques, les collectivités locales, les partenaires du secteur social et de l'emploi, ANCRE, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale², accompagne les chercheurs d'emploi vers et dans l'emploi.

Dans une perspective de création d'emplois pour le territoire ANCRE accompagne également les projets de développement d'activités.

ANCRE a pour vocation de redonner confiance aux personnes en difficultés pour leur permettre de retrouver toute leur place dans la société. Avec écoute et bienveillance, sans jugement de valeur, elle accompagne ces personnes vers un emploi durable.

Nos valeurs

Le professionnalisme : ANCRE mène des actions de façon pragmatique et professionnelle afin d'obtenir des résultats en matière d'accompagnement et de retour à l'emploi tout en maintenant des prestations de qualité.

Qualité des prestations et satisfaction des clients : ANCRE apporte satisfaction à ses donneurs d'ordre en répondant à leurs attentes. Cela passe également par la qualité de l'accueil ainsi que la mise en place de la mission par une offre de service coordonnée.

L'accompagnement : ANCRE prend en compte les désirs de la personne, sa situation socio-économique et la réalité du territoire. La structure accompagne la personne pour lui permettre de trouver sa place et son utilité sociale. Elle lui permet de trouver les moyens économiques pour lui assurer ainsi qu'à sa famille une existence décente. Pour la réussite de son projet d'insertion professionnelle, la personne doit rester le principal acteur.

¹ ETP : Equivalent Temps Plein

² Arrêté n°2015285-0030 du 12 octobre 2015

Le contrat de partenariat : avec chaque bénéficiaire, ANCRE doit proposer un contrat simple avec des droits et des devoirs sur la base d'une confiance réciproque. Si le contrat ne peut être rempli, par l'une ou l'autre des parties, le parcours s'arrêtera.

Au service des personnes en marge de l'emploi : Dans les arbitrages permanents que la structure est amenée à réaliser dans sa gestion du quotidien, les acteurs de ANCRE doivent toujours se demander si la réponse qu'ils apportent va servir et répondre aux intérêts des bénéficiaires pour lesquels ils travaillent. L'intérêt collectif prime sur l'intérêt individuel. Par conséquent le comportement de chacun des bénéficiaires doit être compatible avec le groupe dans le respect des valeurs défendues par la structure.

Acteur économique : Le Groupe Economique Solidaire ANCRE inscrit son action au cœur de l'activité économique de son territoire et revendique un positionnement au service d'une économie, écologiquement et socialement, responsable. ANCRE est un acteur de l'économie circulaire.

L'écoute : sans aucun jugement de valeur, sans discrimination de quelque nature que ce soit, ANCRE écoute et accompagne ses bénéficiaires. Les limites de son travail avec un bénéficiaire sont celles qui menacent l'intérêt du groupe et des autres bénéficiaires. Les techniques de reformulation seront privilégiées pour éviter de fausses interprétations dans le cadre des entretiens.

Relation d'aide : Le chercheur d'emploi peut s'appuyer sur une écoute active qui le laisse au cœur de son projet tout en l'aidant à lever les différents freins : *« l'entretien d'aide a pour objectif la compréhension de ce qui se passe pour le demandeur, la découverte de la manière dont il éprouve la situation qui lui fait problème ; la clarification progressive de son vécu et la recherche de moyens ou de ressources permettant un changement »* J. Salomé. La relation d'aide pourra s'appuyer sur un travail d'équipe, toujours sans rapport de force.

La bienveillance : A l'écoute, le regard sur le bénéficiaire doit toujours être bienveillant. Le doute doit toujours bénéficier à la personne accompagnée.

L'image : ANCRE a l'image d'une structure travaillant avec professionnalisme. Elle l'entretient pour servir son action, grâce à l'attitude professionnelle de son personnel vis-à-vis de l'extérieur.

Acteur de terrain : Le Groupe Economique Solidaire ANCRE n'a pas vocation à servir des intérêts politiques ou militants, il est au service des personnes que la structure est amenée à accompagner. Toutes ses actions doivent servir son travail de terrain au service des chercheurs d'emploi de son territoire.

Développement : ANCRE développe des activités qui servent les intérêts des chercheurs d'emploi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, écologiquement responsable.

Environnement et pratiques responsables : ANCRE s'engage à avoir une réflexion sur l'ensemble des prestations qu'il met en œuvre afin d'en limiter ou d'en supprimer l'impact environnemental. Cela passe notamment par la sensibilisation du personnel, des pratiques adaptées, l'utilisation de produits écologiques, mais aussi plus largement par une politique d'achat responsable en circuits courts ou bio, de préférence auprès des partenaires de l'économie circulaire, sociale et solidaire...

Humanisme et respect de chaque personne : Le respect de chaque personne s'exprime à travers la prise en compte de ses droits et devoirs, de l'égalité femmes/ hommes, de l'égalité des chances quelles que soient l'orientation sexuelle et l'appartenance culturelle, ethnique et religieuse.

Solidarité : elle s'exprime à plusieurs niveaux : envers les personnes en situation de précarité, au sein de l'organisation, entre les entreprises et associations membres du Groupe Economique Solidaire.

Le personnel : le personnel a toute sa place dans l'organisation de la structure et dans son évolution. ANCRE fait confiance à ses équipes pour faire vivre ses valeurs et les principes d'action.

Nos principes d'action et règles de conduite

Les principes constitutifs du groupe sont les suivants :

- Une offre de service coordonnée
- Une communication globalisée
- Une gouvernance unifiée
- Une mutualisation de ressources et de moyens
- Une stratégie globale de valorisation et de dynamique des emplois et des compétences

Gestion démocratique et indépendance :

Les administrateurs sont élus et les instances prennent leurs décisions selon le principe égalitaire « une personne, physique ou morale, une voix ».

Le personnel du Groupe Economique Solidaire a toute sa place dans l'organisation de la structure et dans son évolution.

Chaque année, les orientations et leur mise en œuvre sont débattues et définies par sa Direction Générale et son Conseil d'Administration qui les soumettra au vote en toute transparence.

ANCRE s'engage dans une dynamique volontaire de dialogue avec les partenaires sociaux.

Les fondamentaux de ANCRE ont été approuvés l'unanimité lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017 à la salle Pommier à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Ils serviront de référence pour l'avenir mais pourront être complétés chaque année.